



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 12 juin 2019 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Morin.

Absent : monsieur Lucien Savard

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

19-06-7453

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2019 | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 mai 2019. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 mai 2019 et des comptes à payer au 12 juin 2019. (Rés.)
 - 3.3 Radiations. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Règlement no. 19-304 fixant le traitement des élus municipaux et modifiant le règlement no. 10-234 | Adoption. (Rés.)
 - 5.2 Règlement no. 08-223 portant sur les branchements et les rejets à l'égout public | Modification. (Avis de motion et dépôt de projet)
 - 5.3 Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2018 | Faits saillants présentés par le maire. (Info)
 - 5.4 Disposition de biens municipaux | Avis public. (Info)
 - 5.5 Prêt-à-camper | Fourniture et installation de yourtes | Demande de paiement no. 2. (Rés.)
- 6.0 Sécurité publique :
 - 6.1 Sécurité civile | Croix-Rouge Canadienne-Québec | Entente Services aux sinistrés 2020-2021-2022. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 7.0 Transport :
 - 7.1 Déneigement des stationnements et rues municipales | Contrat no. 16-09-6774 | Renouvellement. (Rés.)
- 8.0 Développement :
 - 8.1 Rando Québec | Sentiers pédestres | Engagement à l'entretien de nos sentiers. (Rés.)
- 9.0 Loisirs et culture :
 - 9.1 Salle de quilles La Boule Argentée | Procès-verbaux du 4 avril et du 23 mai 2019. (Rés.)
 - 9.2 Salle de quilles | Demande de modification d'une clôture municipale. (Rés.)
 - 9.3 Camping | Offre d'achat équipement | Ève Lajoie. (Rés.)
 - 9.4 Comité d'embellissement | Procès-verbal de la rencontre du 21 mai 2019. (Rés.)
 - 9.5 Marina | Comité de gestion | Identification d'une personne-ressource. (Rés.)
- 10.0 Demande de soutien ou d'appui financier :
 - 10.1 Appui | Alliance forêt boréale | Protection du caribou forestier. (Rés.)
 - 10.2 Randonnée Vélo Santé Alcoa | Demande d'autorisation de passage. (Rés.)
- 11.0 Correspondance.
- 12.0 Affaires nouvelles :
 - 12.1 Demande maintien dos d'âne rue Mgr-Bouchard. (Rés.)
 - 12.3 Camp de jour 2019. (Info)
 - 12.4 Bacs à fleurs dos d'ânes. (Info)
- 13.0 Période de questions.
- 14.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7454

PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2019 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2019

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2019.

19-06-7455

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2019 ET DES COMPTES À PAYER AU 12 JUIN 2019 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 12 juin 2019 qui totalise un montant de 32 174.76\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 mai 2019 qui totalise un montant de 64 047.01\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.




Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7456

FINANCES | RADIATIONS

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les demandes de radiations suivantes soient acceptées :

 F0890.84.2307.49 :	0.80\$
 F0890.84.2307.52 :	4.92\$
 F0890.84.2307.13 :	4.55\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Mai 2019 |

21 : Réunion MRC de La Haute-Côte-Nord : impossibilité d'y assister
28 : Réunion MRC de La Haute-Côte-Nord : Commission des arts et de la Culture

Juin 2019 |

10 : Caucus conseil municipal
11 : Réunion Comité d'investissement de la MRC de La Haute-Côte-Nord
12 : Séance ordinaire du conseil municipal

19-06-7457

GESTION | RÈGLEMENT NO. 19-304 FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 10-234 | ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la Municipalité de Portneuf-sur-Mer (ci-après la Municipalité) a adopté, le 12 octobre 2010, un Règlement fixant le traitement de ses élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été adoptées par la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, comme quoi il revient désormais aux municipalités de fixer la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE divers motifs circonstanciels, législatifs et par les recommandations ministérielles, le Règlement no. 10-234 a besoin d'être modifié par la création d'un nouveau règlement ajustant le traitement donné aux élus;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du Conseil tenue le 8 mai 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public le 9 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance du 12 juin 2019, tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'un résumé de son contenu a été lu lors de son dépôt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE le règlement portant le numéro 19-304 soit adopté et qu'il soit dispensé de lecture et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récite.

ARTICLE 2

Le titre du Règlement no. 10-234 est remplacé par le : « Règlement no. 19-304 fixant le traitement des élus municipaux ».

ARTICLE 3

L'article 3 du Règlement 10-234 est remplacé par le suivant :

« La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 19 274,10 \$ et celle de chaque conseiller municipal à 4 612,25 \$. »

ARTICLE 4

Le présent règlement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 12^e JOUR DE JUIN 2019.

Gontran TREMBLAY
Maire

Simon THÉRIAULT
Directeur général. et sec.-trés.

Avis de motion et
dépôt de projet de
règlement

GESTION | RÈGLEMENT NO. 08-223 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS ET LES REJETS À L'ÉGOUT PUBLIC | MODIFICATION

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Hygan Tremblay, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement modifiant le règlement no. 08-223 afin que les résidents qui ont des installations septiques conformes n'aient pas l'obligation de se brancher au réseau d'égout municipal et qu'ils aient l'obligation de payer la taxe de service s'y rapportant.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 12 JUIN 2019.

Hygan Tremblay – Conseiller siège no. 6

La secrétaire-trésorière adjointe profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement modifiant le règlement no. 08-223 afin que les



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

résidents qui ont des installations septiques conformes n'aient pas l'obligation de se brancher au réseau d'égout municipal et qu'ils aient l'obligation de payer la taxe de service s'y rapportant.

Info

GESTION | RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2018 | FAITS SAILLANTS PRÉSENTÉS PAR LE MAIRE

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, dépose et présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier de 2018 de la Municipalité conformément aux nouvelles dispositions du *Code municipal*.

Info

GESTION | DISPOSITION DE BIENS MUNICIPAUX | AVIS PUBLIC

Le conseil municipal informe les citoyens que la Municipalité disposera de biens municipaux via appel d'offres. Les personnes intéressées à soumettre un prix pour un item peuvent visiter les items le 17 juin entre 15h et 18h et doivent remettre leur formulaire complété avant le 25 juin à 16h.

19-06-7458

GESTION | PRÊT-À-CAMPER | FOURNITURE ET INSTALLATION DE YOURTES | DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2

CONSIDÉRANT les dispositions contrat no. 19-01-7352 liant la Municipalité à Imago Structures pour la fourniture et l'installation de quatre (4) yourtes;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement no. 2 a été transmise pour acceptation par Imago Structures;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement concerne uniquement des travaux réalisés dans le cadre du devis initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de payer à Imago Structures, pour travaux réalisés en date du 29 mai 2019 dans le cadre des travaux décrits au contrat no. 19-01-7352, la somme de 33 847.20\$ pour la demande de paiement no. 2;

QUE le paiement soit acheminé lorsque l'entreprise aura débuté l'installation des yourtes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7459

SÉCURITÉ PUBLIQUE | SÉCURITÉ CIVILE | CROIX-ROUGE CANADIENNE-QUÉBEC | ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés en vigueur avec la Croix-Rouge canadienne expirera en décembre 2019;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle 2018-2019 de la Municipalité est fixée à 170\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7460

TRANSPORT | DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET RUES MUNICIPALES | CONTRAT NO. 16-09-6774 | RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no 16-09-6774 octroyant le contrat d'enlèvement de la neige dans les rues et autres secteurs désignés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial était établi pour une période de 36 mois, débutant le 19 septembre 2016 et se terminant le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait au Chapitre XI les clauses de renouvellement dudit contrat pour deux périodes de douze (12) mois supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aviser l'adjudicataire avant le 1^{er} juillet de ses intentions de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler ledit contrat d'enlèvement de la neige dans les rues et autres secteurs désignés de la Municipalité pour une période de douze (12) mois supplémentaires au montant indiqué par l'adjudicataire pour l'année 2019-2020 dans le contrat no. 16-09-6774;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal avise Transport Bouchard enr., que la Municipalité juge opportun de renouveler le contrat d'enlèvement de la neige dans les rues et autres secteurs désignés de la Municipalité pour une période de douze (12) mois supplémentaires au montant indiqué par l'adjudicataire pour l'année 2019-2020 dans le contrat no. 16-09-6774.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-06-7461

DÉVELOPPEMENT | RANDO QUÉBEC | SENTIERS PÉDESTRES | ENGAGEMENT À L'ENTRETIEN DE NOS SENTIERS

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Côte-Nord, en collaboration avec Tourisme Côte-Nord et la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, amorce l'acquisition de fiches Prêt-à-partir pour cartographier les sentiers de randonnée de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce produit, développé par Rando Québec, a comme but de faciliter la planification et l'accès aux sentiers afin d'accroître la pratique et de bonifier la qualité de l'expérience, en permettant aux randonneurs d'avoir toutes les informations nécessaires avant de s'engager dans un sentier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à développer le tourisme et les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Côte-Nord a sélectionné le sentier du Belvédère pour en faire la promotion avec les fiches prêt-à-partir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité doit s'engager à entretenir le sentier du Belvédère tout au long de l'année afin d'y permettre la randonnée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7462

LOISIRS ET CULTURE | SALLE DE QUILLES LA BOULE ARGENTÉE | PROCÈS-VERBAUX DU 4 AVRIL ET DU 23 MAI 2019

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration de la Salle de quilles La Boule Argentée tenues le 4 avril et le 23 mai 2019 soient acceptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7463

LOISIRS ET CULTURE | SALLE DE QUILLES | DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE CLÔTURE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été sollicitée par un voisin de la Salle de quilles de Portneuf-sur-Mer dont la Municipalité est propriétaire afin qu'elle intervienne sur la clôture séparant sa propriété de celle de la Salle de quilles;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette clôture aménagée par la Municipalité date d'il y a 35 ans et que les réparations requises se chiffrent approximativement entre 500\$ et 600\$ en matériel et qu'une demi-journée de travaux seraient nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter les réparations nécessaires à ladite clôture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la clôture siégeant sur le lot no. 3 807 713 appartenant à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer soit réparée par les employés des travaux publics;

QUE Transport Bouchard ou tout autre entrepreneur en déneigement qui aura la responsabilité de déneiger le terrain de la salle de quilles soit avisé qu'en cas de bris à cette clôture, il sera responsable des dommages et devra en assumer les coûts de réparation.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7464

LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | OFFRE D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT | ÈVE LAJOIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se départir de biens municipaux de gré à gré par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris possession d'une infrastructure de bois sur un emplacement laissé vacant à la fin de la saison 2018 du camping;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de madame Ève Lajoie le 23 mai 2019 au montant de 100\$ pour s'enquérir de ladite infrastructure de bois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre d'achat de madame Ève Lajoie datée du 23 mai 2019 au montant de 100\$ pour l'infrastructure de bois présente sur le camping, soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7465

LOISIRS ET CULTURE | COMITÉ D'EMBELLISSEMENT | PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 MAI 2019

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal de la rencontre du comité d'embellissement tenue le 21 mai 2019 soit accepté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7466

LOISIRS ET CULTURE | MARINA | COMITÉ DE GESTION | IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE-RESSOURCE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a créé par la résolution no. 18-10-7298 le comité de gestion de la marina, composé de divers représentants d'utilisateurs de l'infrastructure et d'un élu;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers dont la préparation de la mise à l'eau des pontons, demandent davantage d'implication terrain de la part de ces bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'identifier une personne-ressource au sein du comité de gestion de la marina afin de faciliter la communication avec les employés municipaux et les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal identifie monsieur Roberto Emond à titre de personne-ressource au sein du comité de gestion de la marina et qu'il soit nommé président dudit comité;

QUE la personne-ressource respecte la Politique de procédures d'achat en vigueur au sein de la Municipalité;

QUE la personne-ressource communique avec la superviseure aux installations touristiques pour la réalisation des projets identifiés au budget de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7467

DEMANDE DE SOUTIEN OU D'APPUI FINANCIER | APPUI | ALLIANCE FORÊT BORÉALE | PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, monsieur Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;




CONSIDÉRANT QUE dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal appuie l'Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à :

-  Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
-  élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières;
-  considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-06-7468

DEMANDE DE SOUTIEN OU D'APPUI FINANCIER | RANDONNÉE VÉLO SANTÉ ALCOA
| DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité autorise le passage des cyclistes lors de la Randonnée Vélo Santé le 23 août 2019;

QUE l'événement soit annoncé dans les médias municipaux (site web, bulletin municipal, page Facebook, TVR7);

QU'une demande soit adressée à la Randonnée Vélo Santé afin qu'un arrêt soit planifié au bureau d'accueil touristique lors du passe des cyclistes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

19-06-7469

AFFAIRES NOUVELLES | DEMANDE MAINTIEN DOS D'ÂNE RUE MGR-BOUCHARD

CONSIDÉRANT la demande envoyée par madame Marise Tremblay, résidente de la rue Mgr-Bouchard afin de conserver le dos d'âne installé dans la rue Mgr-Bouchard afin d'améliorer la sécurité des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le dos d'âne était déjà installé et que cela n'occasionne pas de coûts additionnels qu'il reste en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le dos d'âne déjà installé dans la rue Mgr-Bouchard demeure en place.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

AFFAIRES NOUVELLES | TENUE DU CAMP DE JOUR 2019

Le maire informe les personnes présentes que vu le faible taux d'inscription, il est possible que le camp de jour 2019 n'ait pas lieu.

Info

AFFAIRES NOUVELLES | BACS À FLEURS DOS D'ÂNE

Il est proposé de modifier les actuelles dos d'âne et les panneaux de signalisation qui appellent à ralentir par un concept de bacs de fleurs qui seraient placés au milieu des rues. Le conseil municipal reporte cette demande à l'an prochain dans la mesure du possible.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

19-06-7470

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 20h05 pour se terminer à 20h30.

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h30, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Annie Morin
Secrétaire-trésorière adjointe